

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 1^{er} décembre 2021

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2022

L'an deux mille vingt et un, le premier décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-deux novembre 2021, se réunit en session ordinaire, en salle Lac de Causse au Conseil régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :36 (dont 12 procurations) - 122 voix

Votants : 36 Pour soit 122 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 ^{ème} VP	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3 ^{ème} VP	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – (proc donnée à Mr Leblois) – 6 voix – 4 ^{ème} VP - VISIO	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 ^{ème} VP	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6 ^{ème} VP - VISIO	Conseiller comm CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 ^{ème} VP	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mme Patricia BUISSON – (procuration donnée à Mme Rome) – 6 voix	Vice-Présidente Département Corrèze
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Camille CARCAT – (procuration donnée à Mr Léger) – 1 voix	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO	Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Mr Fabrice DELAPORTE – (procuration donnée à Mr Grass) – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix	Vice-Président de la CC POL
Mr Bruno FLEURY – 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Albin FREYCHET –15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Sylvie GERMOND – (suppléant de Mr Vilard) – 1 voix - VISIO	Conseillère communautaire de la CC Ouest Limousin
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Val de Vienne
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr Allard) – 1 voix	Vice-Président CC POL
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Nauche) – 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Christian JACQUIER – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-François LABBAT – (procuration donnée à Mr Fleury) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Harry) – 1 voix	Conseiller communautaire CC ELAN
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix - VISIO	Président Département Haute-Vienne
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix	Conseiller Départemental Creuse
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) - 1 voix - VISIO	Président de la CC Briance Combade
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) - 1 voix VISIO	Conseiller comm CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) - 1 voix	Vice-Président de la CC Noblat
Mr Guy MONTET – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix	Vice-Président la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Pays Nexon Monts Châlus
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix	Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix – 1 ^{ER} VP	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20211201-CS101_804-D

N°804-1

h

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un passage obligé pour construire le budget primitif 2022.

Pour rappel le DOB doit faire l'objet d'un vote et il doit être effectué dans un **déla**i de deux mois maximum **avant le vote du budget**.

Le **rapport d'activité 2021** et les **objectifs 2022** seront détaillés lors du vote du budget 2022.

Présentation des Orientations budgétaires 2022

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les orientations budgétaires 2022 sur la section de fonctionnement du budget principal s'inscrivent globalement dans un contexte de maîtrise des dépenses (+2%) en dépit d'une demande d'un recrutement supplémentaire, et d'une hausse des recettes hors contributions statutaires (4%).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

	BP 2021	BP 2020	% Evolution BP 20/21	CA 2020	% Réalisation 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	271 500 €	305 343 €	-11%	256 941,77 €	84%	319 983 €	316 753,27 €
012 (Charges de personnel)	544 340 €	510 000 €	7%	509 482,96 €	100%	501 018 €	421 022,31 €
014 (Atténuations de produits)	0 €	500 €	0%	500,00 €	100%	0 €	
65 (Autres charges de gestion courante)	193 420 €	180 550 €	7%	168 966,59 €	94%	729 373 €	414 824,34 €
66 (Charges financières)	34 832 €	67 850 €	-49%	49 327,60 €	73%	73 949 €	62 877,99 €
67 (Charges exceptionnelles)	580 000 €	590 000 €	-2%	561 816,24 €	95%	24 817 €	14 198,55 €
022 (Dépenses imprévues)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	0 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 624 092 €	1 654 243 €	-2%	1 547 035,16 €	94%	1 649 141 €	1 229 676,46 €
DEPENSES D'ORDRE							
042 (transfert entre sections)	1 233 773 €	999 635 €	23%	918 344,01 €	92%	848 514 €	533 659,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 233 773 €	999 635 €	23%	918 344,01 €	92%	848 514 €	533 659,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 857 865 €	2 653 878 €	8%	2 465 379,17 €	93%	2 497 655 €	1 763 335,46 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT				46 020,85 €		-86 809 €	61 984,28 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011) :

Les charges à caractère général 2022 s'inscrivent dans un contexte de légère baisse **-2%**.

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de **280,3K€**.

CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012) :

Les charges de personnel tiennent compte de l'évolution des carrières des agents en poste et d'un recrutement d'un technicien comptabilisé sur une année pleine.

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de **594K€, + 9%**

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE / CHARGES EXCEPTIONNELLES :

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Elles sont composées :

-des redevances versées à Orange pour la location de ses infrastructures de génie civil (fourreaux, appuis aériens) concernant les opérations de MED et les raccordements de sites prioritaires. **180K€** sont prévus pour 2022.

-des indemnités et frais de mission des élus. Globalement **7,4K€** sont prévus pour ces dépenses.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 65, **187,45K€, -3%**

Charges exceptionnelles : (chapitre 67)

Elles sont composées :

-des contributions versées à AXIONE LIMOUSIN, dans le cadre du **contrat de concession**, pour remise en affermage des infrastructures **MED 1** (SDAN Pilote - **Avenant 29** – 66 opérations de Montée en Débit et 13 opérations d'opticalisation de NRA – **241K€** par an) et **MED 2** (Axe 2 bis - **Avenant 39** – 105 opérations de Montée en Débit et 15 opérations d'opticalisation de NRA – **300K€** par an). A noter que ces contributions annuelles sur chacun des avenants sont révisées au 1^{er} septembre de chaque année par application d'un coefficient de révision de prix (index travaux publics). **570K€** sont prévus pour 2022.

-des pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais. Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par Bouygues Energie et Services. **15K€** sont prévus pour 2022

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 67, **585K€, +1%**

CHARGES FINANCIERES (chapitre 66) :

Les charges financières concernent les dépenses liées aux intérêts **du dernier emprunt** en cours.

Au total, les charges financières baisseront de **28%**.

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	CAPITAL RESTANT DÙ au 01/06/22	TOTAL ECHEANCE 2022	CAPITAL 2022	INTERETS 2022	Échéance	Taux	Terme
Caisse Epargne (18 ans) - 1ère échéance en 2007 Terme en Juin 2024	1 932 066,20 €	440 462,47 €	158 689,84 €	141 115,39 €	17 574,45 €	01/06/2022	3,99%	2024
Crédit Agricole (10 ans) - 1ère échéance en 2010 Terme en Juin 2019	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		3,90%	2019
Caisse Epargne (10 ans) - 1ère échéance en 2011 Terme en Juillet 2020	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		3,46%	2020
TOTAL	2 307 066,20 €	440 462,47 €	158 689,84 €					
TOTAL Imputation 1641				141 115,39 €				
TOTAL Imputation 66111					17 574,45 €			

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap 68) :

Le montant total des amortissements est évalué à **1,245M€** en 2022, **+1%**.

Au total, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement vont augmenter en 2022 de 2% soit + 48 829K€, sous l'effet principalement du poste RH.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

	BP 2021	BP 2020	% Evolution BP 20/21	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté - Excédent de fonctionnement)	165 545,51 €	119 524,66 €	39%			
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	1 000 €	0 €		0,00 €		896 868,77 €
74 (dotations, subventions, participations)	1 219 556 €	1 169 790 €	4%	1 162 333,80 €	1 049 978 €	
75 (autres produits de gestion courante)	244 721 €	261 743 €	-7%	247 407,01 €	268 992 €	174 849,28 €
013 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €	0%	3 224,97 €	0 €	0,45 €
77 (Produits exceptionnels)	20 000 €	20 000 €	0%	15 611,24 €	45 300 €	2 241,24 €
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 660 823 €	1 671 068 €	6%	1 428 577,02 €	1 364 269 €	1 073 959,74 €
RECETTES D'ORDRE						
042 (transfert entre sections-subv équipement)	1 207 042 €	1 082 823 €	11%	1 082 823,00 €	1 046 576 €	751 360,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 207 042 €	1 082 823 €	11%	1 082 823,00 €	1 046 576 €	751 360,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 867 865 €	2 653 881 €	8%	2 511 400,02 €	2 410 845 €	1 825 319,74 €

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) :

Les autres produits de gestion courante concernent le versement de **redevances annuelles** :

-par **AXIONE LIMOUSIN**, au titre :

- o des frais de contrôle dans le cadre du contrat de concession, **14K€**
- o d'affermage dans le cadre des différents avenants d'affermage, **31K€**
- o d'un remboursement des frais IBLO RCA/RDER payées à Orange (avenant 42 du contrat de DSP), **27K€**

-par **ORANGE** :

- o d'utilisation du réseau DORSAL (redevances PRM pour 171 sites en service), **197K€**

Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre une enveloppe de **269K€, +10%**.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »)

Le montant HT des subventions reçues en 2021 sur le compte 13, arrêté à fin novembre 2021, s'élève à 1,5M€ soit un amortissement 2021 supplémentaire évalué à 40K€. Il faut, par ailleurs, ajouter des régularisations à effectuer sur les remboursements de certaines conventions d'investissements (Région/CD/EPCI). Le montant total des amortissements du budget 2022 est évalué à **1,2M€ +4%**.

Ce montant peut évoluer, à ce stade, car le Syndicat attend encore de recevoir sur l'exercice budgétaire 2021 le solde de la subvention FSN MED. Il sera ajusté au moment du vote du budget 2022.

AUTRES RECETTES :

Sont comptabilisés dans les autres recettes :

- **les remboursements** par BOUYGUES ENERGIE SERVICES **des pénalités** facturées par Orange à Dorsal pour retard de commande. **15K€** sont prévues pour 2022 (chap 77).

- **l'inscription de 32K€** au titre de la valorisation comptable de la mise à disposition à titre gratuit des locaux de GAIA conformément à la convention d'occupation signée avec la Région Nouvelle Aquitaine (3 500€ par bureau * indice de révision).

Au global, le montant des recettes, hors contributions statutaires et report, à inscrire en 2022 sur la section de fonctionnement va s'élever à 1,567M€ € contre 1,513M€ soit une **hausse de 4% (+53,6K€)**.

A préciser que le résultat de l'exercice 2021 sur la section de fonctionnement n'est pas connu au moment du présent Débat d'Orientation Budgétaire.

CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES MEMBRES :

Au final, au vu des éléments cités plus haut (+2% en dépenses et +4% en recettes hors contributions statutaires et report) la base d'équilibre sur le budget de fonctionnement du budget principal, qui permet de calculer la **contribution financière** des membres, **va baisser de -0.36%**

Elle sera précisée au moment du vote du budget après affectation du résultat de l'exercice 2021.

Mais, en projection, le résultat de fonctionnement de l'année 2021 sera fortement excédentaire du fait de la régularisation des subventions d'investissement (cf DM du présent conseil syndical) et de son corollaire comptable sur le compte 777 qui va augmenter en 2021 les recettes de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les orientations budgétaires 2022 sur la section d'investissement du budget principal sont marquées par une baisse importante en volume des dépenses ; les dépenses les plus importantes étant les remboursements des conventions SDAN et des conventions Région/Départements suite à l'entrée de la Région dans le capital de la SPL NATHD.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT							
DEPENSES REELLES							
	BP 2021	CA 2020	% Evolution BP 20/21	CA 2020	% Réalisation 2020	CA 2019	CA 2018
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	0,00 €	3 526 264,78 €	-100%		0%		
20 (immobilisations incorporelles)	114 700 €	119 500 €	-4%	70 309,36 €	59%	47 081 €	2 706 480,00 €
204 (subventions d'équipements versées)	20 000 €	34 000 €	-41%	17 572,35 €	52%	28 383 €	5 419,50 €
21 (immobilisations corporelles)	3 000 €	8 000 €	-62%	3 657,60 €	46%	3 514 545 €	3 983,92 €
23 (Immobilisations en cours - RAR)	1 526 656 €	5 026 916 €	-70%	278 303,47 €	6%	2 555 483 €	11 544 426,14 €
13 (Subventions d'équipements)	3 689 530 €	3 623 280 €	2%	1 770,23 €	0%	662 960 €	0,00 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	135 701 €	142 995 €	-5%	142 994,20 €	100%	162 987 €	158 172,43 €
26 (Participations et créances rattachées)	1 125 000 €	1 125 000 €	0%	1 125 000,00 €	100%	1 125 000 €	1 457 142,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 614 588 €	13 605 956 €	-51%	1 639 607,21 €	12%	8 096 440 €	15 875 623,99 €

DEPENSES D'ORDRE							
040 (Transfert entre sections)	1 207 042 €	1 082 823 €	11%	1 082 823,00 €	100%	1 046 576	751 360,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	42 000 €	3 532 339 €	-99%	3 532 339,00 €	100%	2 894 488	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 249 042 €	4 615 162 €	-73%	4 615 162,00 €	100%	3 941 064 €	751 360,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 863 630 €	18 221 118 €	-57%	6 254 769,21 €	34%	12 037 504 €	16 626 983,99 €
--	--------------------	---------------------	-------------	-----------------------	------------	---------------------	------------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2021

Application agréée E-legalite.com

N°804-5

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chap 20) / SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES (chap 204) / IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chap 21) :

Sont concernées principalement :

- CHAP 20** : les dépenses relatives aux Droits d'Usages IRU dans le cadre de l'**offre NetCity** (1 convention avec le Département de la Haute-Vienne à hauteur de 755K€). En 2022, une enveloppe pour un montant portant sur 4 IRU est ainsi proposée soit **103,2K€**.
- CHAP 204** : les dépenses relatives au programme d'**inclusion numérique** (Internet pour tous pour au moins 3Mbit/s) fondé sur la mobilisation et la mise à disposition de technologie d'accès Internet alternatives telles que la boucle locale radio (confié à Axione Limousin dans le cadre de l'avenant 33) et le satellite (géré par le Syndicat). Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre **4,5K€** (contre 20K€ en 2022).
- CHAP 21** : les dépenses relatives à l'achat de mobilier et de matériel informatique. Il est proposé d'inscrire sur ce chapitre **5K€**.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chapitre 23) :

- Sont inscrites ici les dépenses prévisionnelles des opérations de travaux de raccordement de sites programmées et à venir dans le cadre du nouveau marché de travaux « réalisation d'études et de travaux pour des infrastructures de communication électronique » notifié à AXIONE TIM en Mars 2020. Le montant dédié à ces opérations en 2022 n'est à ce stade pas encore connu. Il sera précisé au moment du vote du budget.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chap 16) :

Sont inscrites les dépenses en capital de l'emprunt en cours soit **141K€**.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (chap 13) :

Sont concernés :

- les remboursements à effectuer à la Région Nouvelle Aquitaine sur les anciennes conventions du SDAN. Une enveloppe de **455K€** est inscrite en 2022 sur le compte 1312 pour régulariser ces opérations.
- les remboursements à effectuer à la Région Nouvelle Aquitaine et aux Départements de la Corrèze et de la Creuse (compte 1322 et 1323), respectivement **835K€ et 278,5K€** chacun, suite au rachat, en 2021, par la Région de la moitié des actions détenues par DORSAL au sein de la SPL NATHD pour un montant total de 1,6M€.

PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES (chap 26) :

La **SPL NATHD** n'appellera pas la quote-part 2022 relative à l'augmentation du capital. A préciser que le reste à libérer suite à l'entrée de la Région dans le capital de la SPL pour DORSAL est désormais de 578K€ contre 2.250M€.

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40) et (chap 41) :

Sont concernés :

- CHAP 40** : les amortissements des subventions d'équipement (articles 139) ; **1,251M€** sont ainsi prévus sur ce chapitre.
- CHAP 41** : au titre du régime de droit à déduction de TVA par le biais du délégataire, les remboursements de TVA sur les opérations listées dans les avenants signés avec AXIONE LIMOUSIN. Le montant prévisionnel à inscrire en 2022 n'est, à ce stade, pas connu (42K€ étaient prévus en 2021). Il sera précisé au moment du vote du budget.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT						
RECETTES REELLES						
	BP 2021	BP 2020	% Evolution BP 20/21	CA 2020	CA 2019	CA 2018
001 (résultat reporté - Excédent d'Investissement)	4 084 655,40 €	0 €	0%			
13 (subvention d'investissement)	2 461 201 €	10 156 805 €	-76%	5 869 767,38 €	2 387 299 €	11 324 038,95 €
20 (Immobilisations incorporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	1 080 €	1 678 800,00 €
21 (Immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	4 433 079 €	
23 (Immobilisations en cours)	0 €	0 €	0%	12 900,00 €	120 310 €	7 626,22 €
27 (Autres immobilisations financières)	42 000 €	3 532 339 €	-99%	3 532 339,00 €	708 775 €	0,00 €
			0%			
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 587 857 €	13 689 144 €	-52%	9 415 006,38 €	7 650 543 €	13 010 465,17 €

RECETTES D'ORDRE						
040 (Transfert entre sections)	1 233 773 €	999 635 €	23%	918 344,01 €	848 514 €	533 658,99 €
041 (Opérations patrimoniales)	42 000 €	3 532 339 €	-99%	3 532 339,00 €	2 894 488 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 275 773 €	4 531 974 €	-72%	4 450 683,01 €	3 743 002 €	533 658,99 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 863 630 €	18 221 118 €	-57%	13 865 689,39 €	11 393 545 €	13 544 124,16 €
--	--------------------	---------------------	-------------	------------------------	---------------------	------------------------

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chap 13) :

Sont inscrits en 2022 en recettes d'investissement :

- le solde de la convention FSN MED pour un montant de **811K€**. Toutefois, il est possible que ce solde soit versé en fin d'année budgétaire 2021. L'enveloppe dédiée à cette recette d'investissement en 2022 sera éventuellement ajustée lors du vote du budget au vue ou pas du versement effectif en 2021 de ce solde par l'Etat.
- les versements des conventions financières signées avec les collectivités sur les opérations de travaux des prestations complémentaires (extension de réseaux, création de génie civil supplémentaire, déplacement d'ouvrage...) pour un montant total de **310K€**.

A préciser que depuis le mois de juin 2020, ces opérations ne font plus l'objet de délibération de financement spécifique

- le versement du Département de la Haute-Vienne sur la convention IRU NetCity, **103,2K€**
- dans la continuité de l'opération de cession d'actions de la SPL NATHD à la Région Nouvelle Aquitaine, comme évoqué plus haut, il est nécessaire de régulariser la situation avec le Département de la Haute-Vienne. Il convient d'inscrire à cet effet **96,4K€** sur le compte 1323.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chap 27) / **OPERATIONS PATRIMONIALES** (chap 41) / **OPERATIONS D'ORDRE** (chap 40).

Concernent des régularisations comptables comme indiqué plus haut :

- sur les remboursements de TVA AXIONE LIMOUSIN (articles 2762 et 21538). Ce montant est le corollaire de celui inscrit, non connu à ce stade, en dépense (cf paragraphe « opérations d'ordre » chapitre 41),
- sur les dotations aux amortissements (articles 281), soit une inscription de **1,245M€**.

BUDGETS ANNEXES

Dans la continuité de 2021, les recettes prévisionnelles de fonctionnement seront suffisantes à la fois pour couvrir les dépenses de fonctionnement sur les 3 budgets annexes mais aussi pour affecter l'excédent en section d'investissement.

A ce titre, les contributions statutaires et contributions additionnelles des membres ne seront pas appelées sur l'exercice budgétaire 2022 sur les 3 budgets annexes.

En dépenses d'investissement, les marchés relatifs au jalon 1 sont quasi tous terminés en travaux (quelques plaques restantes sur la Haute-Vienne) et contractuellement terminés le 24 janvier 2022. Le déploiement sur le jalon 2 Creuse/Haute-Vienne est dans la continuité du marché en cours. Les faits marquants en dépenses d'investissement portent sur les remboursements de l'emprunt « avance FSN », le commencement des remboursements des avances remboursables, le lancement du marché « enfouissement de tronçons ».

En recettes, on est dans la continuité des versements prévus dans les conventions en cours, sachant que le fait marquant en 2021 est la signature de la convention FSN et la contractualisation des emprunts jalon 2 Creuse.

BUDGET ANNEXE CORREZE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
	BP 2021	BP 2020	% évol BP 2021/2020	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	26 655 €	6 000 €	344%	5 036,00 €	32 607 €	5 000 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0 €	0 €
65 (Autres charges de gestion courante)	702 000 €	469 392 €	50%	415 776,68 €	109 910 €	1 435 €
66 (Charges financières)	376 752 €	370 166 €	2%	370 065,19 €	321 493 €	24 542 €
67 (Charges exceptionnelles)	25 000 €	20 000 €	25%	17 009,71 €	0 €	
022 (Dépenses imprévues)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0 €	
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 130 407 €	865 558,18 €	31%	807 887,58 €	464 011 €	30 977 €
DEPENSES D'ORDRE						
042 (transfert entre sections)	537 €	0 €		0,00 €	0 €	0 €
023 (Virement à la section d'investissement)	5 674 411 €	0 €				
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 674 948 €	0 €		0,00 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 805 355 €	865 558,18 €	686%	807 887,58 €	464 011 €	30 977 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (chap 011) :

Ces charges concernent les **taxes** susceptibles d'être versées à la DDFIP (redevance archéologique, taxe d'aménagement, taxe foncière sur les NRO) et aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**) – montant 2022 estimé = **227,4K€** (54K€ en 2021). Les taxes foncières sur les NRO ainsi que les **RODP** (200K€) seront payées, sur le BA19, pour la première fois sur l'exercice budgétaire 2022.

S'ajoute, sur ce chapitre, une dépense d'AMO relative aux paramétrages et à la mise en place d'un flux SIG en vue du dépôt des DOE par les titulaires du marché FttH pour un montant de 2,4K€.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 011, **227,4K€**.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/12/2021

Application agréée E-legalite.com

N°804-8

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chap 65) :

Les autres charges de gestion courantes concernent principalement les **frais IBLO** versés à **Orange**, estimés en 2022 à **1,2M€** (700K€ en 2021).

Ces redevances versées à Orange pour autorisation de passage dans ses infrastructures de génie civil (fourreaux et/ou appuis aériens) augmentent mécaniquement sous l'effet de l'avancée du projet et des évolutions du tarif fixé annuellement par l'ARCEP.

Une enveloppe est, par ailleurs, prévue au titre du versement d'une **redevance** à SNCF Réseau et VINCI AUTOROUTE lorsque le réseau fibre emprunte le domaine ferroviaire de la SNCF ou le domaine autoroutier – montant 2022 estimé à **2K€**

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 65, **1,2M€**.

CHARGES FINANCIERES : (chap 66)

Les charges financières concernent les dépenses liées aux paiements des intérêts des emprunts en cours mobilisés.

Au vu des tableaux d'amortissements de ces emprunts, le montant total des intérêts 2022 sur le budget annexe de la Corrèze est de **327,3K€** répartis comme suit :

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	TOTAL ECHEANCE 2022	CAPITAL 2022	INTERETS 2022
Banque Postale_Emprunt 5M€ 20 ans_Août 2018 MON521706EUR	5 000 000,00 €	313 453,13 €	250 000,00 €	63 453,13 €
Banque Postale - Emprunt 15M€ 20 ans_Décembre 2018 MON524312EUR_contrat 10M€	10 000 000,00 €	632 468,75 €	500 000,00 €	132 468,75 €
Banque Postale - Emprunt 15M€ 20 ans_Décembre MON524307UR_Contrat 5M€	5 000 000,00 €	316 234,38 €	250 000,00 €	66 234,38 €
TOTAL Prêt LT - Prise en charge CD 19	20 000 000,00 €	1 262 156,26 €	1 000 000,00 €	262 156,26 €
Banque Postale - Emprunt 2 ans Av FSN_Part 19_LBP-00004429_Contrat 44,6M€	33 308 223 €	19 152,23 €		19 152,23 €
Prêt relais CE_20M€_2ans_Avril 2021	20 000 000 €	46 000,00 €	0 €	46 000,00 €
Total emprunts en cours		1 327 308,48 €	1 000 000,00 €	327 308,48 €

S'agissant plus spécifiquement du prêt « **avance FSN** », il reste une mensualité à honorer en janvier 2022. A cette échéance, il devra être remboursé la part Corrèze de l'emprunt total de 44,6M€ à savoir **33 308 223€**.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chap 67) :

Les charges exceptionnelles concernent les dépenses de pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais.

Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par les prestataires du marché de travaux. **80K€** sont prévus pour 2022.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap 68) :

Des dotations aux amortissements, au titre du contrat IRU Avenant 36, Droits d'Usage ENEDIS/AODE seront budgétés ainsi que toutes les opérations de travaux complémentaires (extension de réseaux, création de génie civil supplémentaire, déplacement d'ouvrage...) terminées en 2021. Une enveloppe de **320K€** est réservée à cet effet.

VIREMENT A LA SECTION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chap 023) :

Le montant prévisionnel des recettes attendu est supérieur à celui des dépenses, il est proposé de basculer cet excédent de fonctionnement en recettes d'investissement soit

un virement estimatif, hors report de l'exercice 2021, d'environ **12M€**.

Ce montant sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT						
RECETTES REELLES						
	BP 2021	BP 2020	% évol BP 2021/2020	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté)	101 908,18 €	144 437,41 €	-29%			
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	2 145 145 €	2 000 €	107157%	2 000,00 €		
74 (dotations, subventions, participations)	0 €	618 251 €	0%	618 247,75 €	540 295 €	99 129 €
75 (autres produits de gestion courante)	4 533 090 €	100 870 €	4394%	145 110,60 €		0 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €	0%			
77 (Produits exceptionnels)	25 000 €	0 €	100%	0,00 €		
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 805 143 €	865 558 €	686%	765 358,35 €	540 295 €	99 129 €
RECETTES D'ORDRE						
042 (transfert entre sections-subv équipement)	212 €	0 €		0,00 €	0 €	0 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	212 €	0 €		0,00 €		0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 805 355 €	865 558 €	686%	765 358,35 €	540 295 €	99 129 €

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles seront composées :

-des recettes versées par la **SPL NATHD** (chap 70) conformément au plan d'affaire actualisé de la SPL généré en **avril 2021** :

- o Redevance fixe R1, évaluée à **275,6K€** (versée en juin 2022 au titre de l'année 2021),
- o Redevance co-financement Rd2, évalués à **10,4M€** (versée en novembre 2022 au titre de l'année 2022. La SPL doit proposer à un prochain Conseil d'Administration un versement supplémentaire en juin 2022 pour permettre au Syndicat, pour des raisons de trésorerie, de bénéficier de 2 versements dans la même année),
- o Redevance variable R3, évaluée à **403,6K€** (versée en juin 2022 au titre de l'année 2021).

Soit un total 2022 de recettes prévisionnelles SPL de 11,099M€ (2021 = 13,058M€).

Il faut préciser qu'un nouveau modèle de plan d'affaire est en cours d'élaboration par la SPL et sera intégré au moment du vote du budget.

-le reliquat restant à percevoir en 2022 sur les remboursements par **ORANGE** des appuis aériens remplacés (**Annexe C9**, chap 70). Un montant prévisionnel d'environ **1M€** est prévu à cet effet.

Ces 2 recettes permettent de compenser les dépenses **sans appel à contribution des membres** et de reverser l'excédent en section d'investissement comme précisé plus haut (chap 023).

Il y a, par ailleurs, par effet de neutralisation avec les dépenses, les **remboursements** effectués par les prestataires du marché du travaux **des pénalités** (chap 77) facturées par Orange à Dorsal pour retard de commande. **80K€** sont prévues pour 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT						
DEPENSES REELLES						
	BP 2021	BP 2020	% évol BP 2021/2020	CA 2020	CA 2019	CA 2018
20 (Immobilisations incorporelles)	400 000 €	1 855 000 €	-78%	1 914 847,54 €	1 802 268 €	1 723 000 €
204 (subventions d'équipements versées)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0 €	
21 (Immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0 €	
23 (Immobilisations en cours)	52 755 830 €	78 237 835 €	-33%	51 208 136,55 €	31 058 091 €	1 980 739 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €		0%	0,00 €	0 €	
16 (Emprunts et dettes assimilées)	1 000 000 €	1 000 000 €	0%	1 000 000,00 €	875 000 €	
26 (Participations et créances rattachées)	0 €	0 €	0%	0,00 €		
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	54 155 830 €	81 092 835 €	-33%	54 122 984,09 €	33 735 358 €	3 703 739 €
DEPENSES D'ORDRE						
040 (Transfert entre sections)	212 €	0 €		0,00 €	0 €	0 €
041 (Opérations patrimoniales)	2 000 000 €	3 300 000 €	-39%	713 871,11 €	24 206 €	0 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 000 212 €	3 300 000 €	-39%	713 871,11 €	24 206 €	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	56 156 042 €	84 392 835 €	-33%	54 836 855,20 €	33 759 564 €	3 703 739 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chap 20) :

Sont inscrits dans ce chapitre :

- o les dépenses liées au **droit d'Usage** ENEDIS et AODE restant à payer en 2022 soit une enveloppe prévisionnelle de **310K€**.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chap 23) :

Sont inscrits, en 2022, dans ce chapitre, les dépenses prévisionnelles sur :

- le **marché de travaux** jalon 1, **2,910M€**
- les opérations connexes liées (AMO technique, marchés CSPS et amiante, Etudes ORANGE/ENEDIS/SNCF) pour un montant total de **234K€**
- les raccordements pour un montant estimé SPL à **3M€**
- les prestations de travaux complémentaires :
 - o Marché AXIONE TIM (extension de réseaux, création de génie civil supplémentaire, déplacement d'ouvrage...) en cours, **500K€**
 - o Marché de travaux pour la mise en œuvre d'enfouissements de tronçons à lancer prochainement (cf présent rapport n°4), **3M€**

Montant estimé total sur le chapitre 23 = 9,9M€

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chap 16) :

Sont concernés dans ce chapitre :

- les dépenses en capital des emprunts long-terme en cours soit conformément au tableau cité plus haut « charges financières », **1M€**
- le **remboursement** du prêt « **avance FSN** » à savoir **33,3M€**
- le **remboursement** des **avances EPCI/CD19** conformément aux conventions d'avance remboursables, **1,622M€**

Montant estimé total sur le chapitre 16 = **35,930M€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT						
RECETTES REELLES						
	BP 2021	BP 2020	% évol BP 2021/2020	CA 2020	CA 2019	CA 2018
001 (résultat reporté)	27 559 780,96 €	64 182 409,63 €	-57%			
			0%			
13 (subvention d'investissement)	18 227 565 €	11 245 596 €	62%	11 835 506,42 €	19 120 280 €	9 099 490 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	0 €	0 €	0%	0,00 €	48 308 223 €	5 000 000 €
168 (autres emprunts et dettes assimilées) (AvRemb)	2 682 935 €	5 664 830 €	-53%	5 664 829,00 €	8 087 043 €	12 006 471 €
23 (Immobilisations en cours)	10 833 €					
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	48 481 094 €	81 092 835 €	-40%	17 500 335 €	75 515 546 €	26 105 961 €

RECETTES D'ORDRE						
040 (Transfert entre sections)	537 €	0 €		0,00 €	0 €	0 €
041 (Opérations patrimoniales)	2 000 000 €	3 300 000 €	-39%	713 871,11 €	24 206 €	0 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	5 674 411 €					
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 674 948 €	3 300 000 €	133%	713 871,11 €	24 206 €	0 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	56 156 042 €	84 392 835 €	-33%	18 214 207 €	75 539 752 €	26 105 961 €
--	---------------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chap 13) :

Sont comptabilisés dans ce chapitre, dans la continuité des conventions signées :

- o la demande de 5% de solde de la **Région Nouvelle Aquitaine** à hauteur de **2M€** (clé de répartition BA 19 = 65,72%),
- o le solde des conventions :
 - **FEDER** à hauteur de **1,1M€** (porte sur le lot 2 du marché 19),
 - **FSN** à hauteur de **3,9M€**
 - Collectivités sur les prestations complémentaires pour **15,6K€**

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 13, **7,16M€**.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chap 16) :

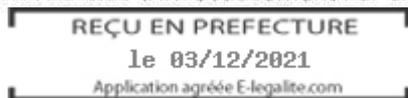
Est comptabilisé dans ce chapitre le solde de la seule convention d'avance remboursable EPCI non sollicité en 2021, pour montant de **74K€** (compte 168758).

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40).

Concernent des régularisations comptables sur les dotations aux amortissements (articles 281) soit un montant de **320K€**.

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chap 021) :

L'excédent de fonctionnement d'environ **12M€**, hors report d'exercice 2021, comme indiqué plus haut est viré en recettes d'investissement sur chapitre **021**.



BUDGET ANNEXE CREUSE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
	BP 2021	BP 2020	% évol BP 2021/2020	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	35 847 €	3 200 €	1014%	1 382,00 €	11 798,78 €	0,00 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	261 000 €	166 948 €	56%	141 931,00 €	39 677,57 €	61,27 €
66 (Charges financières)	123 952 €	120 534 €	3%	120 433,58 €	124 503,96 €	0,00 €
67 (Charges exceptionnelles)	6 000 €	6 000 €	0%	3 306,45 €	0,00 €	0,00 €
022 (Dépenses imprévues)	0 €	0 €			0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	426 599 €	296 682 €	44%	267 053,03 €	175 980,01 €	61,27 €
DEPENSES D'ORDRE						
042 (transfert entre sections)	2 257 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 (Virement à la section d'investissement)	2 603 275 €	0 €				
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 605 532 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 032 131 €	296 682 €	922%	267 053,03 €	175 980,01 €	61,27 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chap 011) :

Ces charges concernent les **taxes** susceptibles d'être versées à la DDFIP (redevance archéologique, taxe d'aménagement, taxe foncière sur les NRO) et aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**) – montant 2022 total estimé = **62K€**

S'ajoute, sur ce chapitre, une dépense d'AMO relative aux paramétrages et à la mise en place d'un flux SIG en vue du dépôt des DOE par les titulaires du marché FtH pour un montant de 2,4K€. Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 011, **62,42K€**.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Chap 65) :

Les autres charges de gestion courantes concernent principalement les **frais IBLO** versés à **Orange** estimés en 2022 à **360K€** (240K€ en 2021).

Ces redevances versées à Orange pour autorisation de passage dans ses infrastructures de génie civil (fourreaux et/ou appuis aériens) vont augmenter mécaniquement sous l'effet de l'avancée du projet et des évolutions du tarif fixé annuellement par ARCEP.

Une enveloppe est, par ailleurs, prévue au titre du versement d'une **redevance à SNCF Réseau** lorsque le réseau fibre emprunte le domaine ferroviaire de la SNCF – montant estimé à **1K€**.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 65, **361K€**.

CHARGES FINANCIERES : (chap 66)

Les charges financières concernent les dépenses liées aux paiements des intérêts des emprunts en cours mobilisés.

Au vu des tableaux d'amortissements des 2 emprunts aujourd'hui consolidés, le montant total des intérêts 2022 sur le budget annexe de la Creuse est de **73K€** répartis comme suit :

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	CAPITAL RESTANT DÙ au 31/12/21	TOTAL ECHEANCE 2022	CAPITAL 2022	INTERETS 2022
Banque Postale_Emprunt 5M€ 30 ans_Novembre 2018 MIN521711EUR	5 000 000,00 €		232 902,05 €	166 666,67 €	66 235,38 €
Banque Postale - Emprunt 2 ans Av FSN_Part 23_LBP-00004429_Contrat 44,6M€	11 291 777,00 €		6 492,77 €	0,00 €	6 492,77 €
TOTAL prêt mobilisé		0,00 €	239 394,82 €	166 666,67 €	72 728,15 €

S'agissant plus spécifiquement du **prêt « avance FSN »**, il reste une mensualité à honorer en janvier 2022. A cette échéance, il devra être remboursé la part Creuse de l'emprunt total de 44,6M€ à savoir **11 291 777€**.

Il convient, par ailleurs, d'ajouter, au regard du rapport n°3 présenté lors de ce comité syndical les intérêts du prêt relais jalon 2 en cours de versement. Ils sont évalués à ce stade à **27,5K€**. Ce montant sera réajusté au moment du vote du budget une fois le tableau d'amortissement fourni par la banque.

Enfin, les autres emprunts listés dans le rapport n°3 ne seront a priori pas mobilisés en 2022.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chap 67) :

Les charges exceptionnelles concernent les dépenses de pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais.

Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par les prestataires du marché de travaux. **11K€** sont prévus pour 2022.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap 68) :

Des dotations aux amortissements, au titre du contrat IRU Avenant 36, Droits d'Usage ENEDIS/AODE seront budgétés ainsi que toutes les opérations de travaux complémentaires (extension de réseaux, création de génie civil supplémentaire, déplacement d'ouvrage...) terminées en 2021. Une enveloppe de **273,45K€** est réservée à cet effet.

VIREMENT A LA SECTION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chap 023) :

Le montant prévisionnel des recettes attendu est supérieur à celui des dépenses, il est proposé de basculer cet excédent de fonctionnement en recettes d'investissement soit

un virement estimatif, hors report d'exercice 2021, d'environ **7,6M€**.

Ce montant sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

h

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT						
RECETTES REELLES						
	BP 2021	BP 2020	% évol BP 2021/2020	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté)	121 617,62 €	28 101,71 €	333%			
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	940 000 €	200 €	469900%	200,00 €		7 321,53 €
74 (dotations, subventions, participations)	0 €	190 383 €	-100%	190 382,89 €	196 403,84 €	0,00 €
75 (autres produits de gestion courante)	1 964 149 €	77 997 €	2418%	169 986,05 €	417,00 €	0,00 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €				0,00 €
77 (Produits exceptionnels)	6 000 €	0 €		0,00 €		
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 031 767 €	296 682 €	922%	360 568,94 €	196 820,84 €	7 321,53 €
RECETTES D'ORDRE						
042 (transfert entre sections-subv équipement)	364 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	364 €	0 €		0,00 €		0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 032 131 €	296 682 €	922%	360 568,94 €	196 820,84 €	7 321,53 €

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles seront composées :

-des recettes versées par la **SPL NATHD** (chap 75) conformément au plan d'affaire actualisé de la SPL généré en **avril 2021** :

- Redevance fixe R1, évalués à **90,7K€** (versée en juin 2022 au titre de l'année 2021)
- Redevance co-financement Rd2, évalués à **7,5M€** (versée en novembre 2022 au titre de l'année 2022. La SPL doit proposer à un prochain Conseil d'Administration un versement supplémentaire en juin 2022 pour permettre au Syndicat, pour des raisons de trésorerie, de bénéficier de 2 versements dans la même année)
- Redevance variable R3, évaluée à **1,7K€** (versée en juin 2022 au titre de l'année 2021)

Soit un total 2022 de recettes prévisionnelles SPL de 7,5M€ (2021 = 1,8M€).

Il faut préciser qu'un nouveau modèle de plan d'affaire est en cours d'élaboration par la SPL et sera intégré au moment du vote du budget 2022.

-le reliquat restant à percevoir en 2022 sur les remboursements par **ORANGE** des appuis aériens remplacés (**Annexe C9**, chap 70). Un montant prévisionnel d'environ **940K€** est prévu à cet effet.

Ces 2 recettes permettent de compenser les dépenses **sans appel à contribution des membres** et de reverser l'excédent en section d'investissement comme précisé plus haut (Chap 023).

Il y a, par ailleurs, par effet de neutralisation avec les dépenses, **les remboursements** effectués par le prestataire du marché du travaux **des pénalités** (chap 77) facturées par Orange à Dorsal pour retard de commande. **11K€** sont prévues pour 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT						
DEPENSES REELLES						
	BP 2021	BP 2020	% évol BP 2021/2020	CA 2020	CA 2019	CA 2018
20 (Immobilisations incorporelles)	91 500 €	1 776 500 €	-95%	1 718 733,16 €	1 746 119,52 €	1 723 000,00 €
204 (subventions d'équipements versées)	0 €	0 €			0,00 €	0,00 €
21 (Immobilisations corporelles)	0 €	0 €			0,00 €	0,00 €
23 (Immobilisations en cours)	59 805 704 €	79 765 096 €	-25%	12 870 878,74 €	4 437 572,62 €	1 035 063,31 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €			0,00 €	0,00 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	166 667 €	166 667 €	0%	166 666,68 €	166 666,68 €	0,00 €
26 (Participations et créances rattachées)	0 €	0 €			0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	60 063 870 €	81 708 263 €	-26%	14 556 278,58 €	6 350 358,82 €	2 758 063,31 €

DEPENSES D'ORDRE						
040 (Transfert entre sections)	364 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	270 000 €	895 000 €	-70%	625 344,76 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	270 364 €	895 000 €	-70%	625 344,76 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	60 334 234 €	82 603 263 €	-27%	15 181 623,34 €	6 350 358,82 €	2 758 063,31 €
--	---------------------	---------------------	-------------	------------------------	-----------------------	-----------------------

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chap 20) :

Sont inscrits dans ce chapitre :

- les dépenses liées aux frais de parution/insertion dans la presse spécialisée au titre des appels à concurrence des marchés annexes (CSPS, Amiante, AMO technique) au marché de travaux jalon 2. Une enveloppe de **1,5K€** est réservée à cet effet.
- les dépenses liées au **droit d'Usage** ENEDIS et AODE restant à payer en 2022 soit une enveloppe prévisionnelle de **190K€**.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chap 23) :

Sont inscrits, en 2022, dans ce chapitre, les dépenses prévisionnelles sur :

- le reste à payer sur le **jalon 1 : 2,1M€**
- l'avancement du déploiement **jalon 2**
 - o 770K€ au titre d'une 2^{ème} avance de marché sur les ordres de service n°3 et 4
 - o **35,3M€** au titre des études et travaux du marché jalon 2
- les opérations connexes liées aux 2 marchés de travaux en cours (AMO technique, marchés CSPS et amiante, Etudes ORANGE/ENEDIS/SNCF) pour un montant total de **295K€**.
- les raccordements pour un montant estimé SPL à **3,2M€**
- les prestations de travaux complémentaires :
 - o Marché AXIONE TIM (extension de réseaux, création de génie civil supplémentaire, déplacement d'ouvrage...) en cours, **250K€**
 - o Marché de travaux pour la mise en œuvre d'enfouissements de tronçons à lancer prochainement (cf présent rapport n°4), **100K€**. Cette enveloppe n'est, à ce stade, pas encore suffisamment évaluée et sera reprécisée au moment du vote du budget.

Montant estimé total sur le chapitre 23 = 42,1M€

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chap 16) :

Sont concernés dans ce chapitre :

- les dépenses en capital de l'emprunt long-terme en cours sur le jalon 1 soit conformément au tableau cité plus haut « charges financières », **166K€**
- le **remboursement** du prêt « **avance FSN** », part BA23, à savoir **11,3M€**

Montant estimé total sur le chapitre 16 = **11,4M€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT						
RECETTES REELLES						
	BP 2021	BP 2020	% évol BP 2021/2020	CA 2020	CA 2019	CA 2018
001 (résultat reporté)	18 269 418,58 €	19 375 499,09 €	-6%			
13 (subvention d'investissement)	19 189 283 €	7 102 346 €	170%	13 450 198,07 €	8 343 128,82 €	3 849 015,40 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	20 000 000 €	55 230 418 €	-64%	0,00 €	11 291 777,00 €	5 000 000,00 €
168 (autres emprunts et dettes assimilées) (AvRemb)	0 €	0 €				0,00 €
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	57 458 702 €	81 708 263 €	-30%	13 450 198,07 €	19 634 905,82 €	8 849 015,40 €
RECETTES D'ORDRE						
040 (Transfert entre sections)	2 257 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	270 000 €	895 000 €	-70%	625 344,76 €	0,00 €	0,00 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	2 803 275 €	0 €				
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 875 532 €	895 000 €	221%	625 345 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	60 334 234 €	82 603 263 €	-27%	14 075 542,83 €	19 634 905,82 €	8 849 015,40 €

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chap 13) :

Seront comptabilisés dans ce chapitre, dans la continuité des conventions signées :

- o **Région Nouvelle Aquitaine** :
 - la demande de 5% de solde à hauteur de **488,7K€** (clé de répartition BA 23 = 15,59%) au titre de la convention jalon 1
 - **12,9M€** au titre de la convention jalon 2.
- o un 3^{ème} acompte **FEDER** à hauteur de **700K€**
- o le solde de 10% des conventions fonds de concours jalon 1 **EPCI 23** à hauteur de **353,6K€**, s'il n'a pas été sollicité en 2021. Ce montant sera ajusté au moment du vote du budget au regard des demandes de solde effectuées en 2021. En revanche, l'annuité 2022 des conventions fonds de concours jalon 2 ne sera pas appelée.
- o le solde de 10% de la convention fonds de concours jalon 1 **CD 23** à hauteur de **360,5K€**. En revanche, l'annuité 2022 de la convention fonds de concours jalon 2 ne sera pas appelée.
- o 2 versements **FSN** évalués au total à **9,4M€**
- o le solde collectivités sur les prestations complémentaires pour un montant total de **52K€**

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 13, **24,2M€**.

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40).

Concernent des régularisations comptables sur les dotations aux amortissements (articles 281) soit un montant de **273,4K€**.



VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chap 021) :

L'excédent de fonctionnement de **7,6M€** indiqué plus haut est viré en recettes d'investissement sur le chapitre le **021**.

BUDGET ANNEXE HAUTE-VIENNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
	BP 2021	BP 2020	% évol BP 2021/2020	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	10 000 €	1 000 €	900%	499,00 €	866,50 €	0,00 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €				0,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	301 000 €	153 000 €	97%	73 353,54 €	14 729,73 €	1 099,04 €
66 (Charges financières)	0 €	0 €				0,00 €
67 (Charges exceptionnelles)	3 000 €	1 200 €	150%	1 055,16 €		0,00 €
022 (Dépenses imprévues)	0 €	0 €				0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	314 000 €	155 200 €	102%	74 907,70 €	15 596,23 €	1 099,04 €
DEPENSES D'ORDRE						
042 (transfert entre sections)	2 747 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 (Virement à la section d'investissement)	3 109 021 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 111 768 €	0 €		0 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 425 768 €	155 200 €	2107%	74 907,70 €	15 596,23 €	1 099,04 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chap 011) :

Ces charges concernent les **taxes** susceptibles d'être versées à la DDFIP (redevance archéologique, taxe d'aménagement, taxe foncière sur les NRO) et aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**) – montant 2022 total estimé = **36K€**

S'ajoute, sur ce chapitre, une dépense d'AMO relative aux paramétrages et à la mise en place d'un flux SIG en vue du dépôt des DOE par les titulaires du marché FttH pour un montant de 2,4K€.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 011, **38,42K€**.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chap 65) :

Les autres charges de gestion courantes concernent principalement les **frais IBLO** versés à **Orange** estimés en 2022 à **351K€** (300K€ en 2021).

Ces redevances versées à Orange pour autorisation de passage dans ses infrastructures de génie civil (fourreaux et/ou appuis aériens) vont augmenter mécaniquement sous l'effet de l'avancée du projet et des évolutions du tarif fixé annuellement par ARCEP.

Une enveloppe est, par ailleurs, prévue au titre du versement d'une **redevance à SNCF Réseau** lorsque le réseau fibre emprunte le domaine ferroviaire de la SNCF – montant estimé à **1K€**.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 65, **351K€**.

CHARGES FINANCIERES (chap 66) :

Les charges financières concernent les dépenses liées aux paiements des intérêts de l'emprunt en cours mobilisé au titre du surplus jalon 2 part EPCI.

Au vu du tableau d'amortissement de cet emprunt, le montant total des intérêts 2022 est de **5,250K€** comme indiqué ci-dessous :

Prêt relais n°400184E CE 2 ans	Montant emprunté	CAPITAL RESTANT DÛ au 31/12/21	TOTAL ECHEANCE 2022	CAPITAL 2022	INTERETS 2022
	2 281 291,00 €		5 246,96 €	0,00 €	5 246,96 €
TOTAL Prêt relais	2 281 291,00 €	0,00 €	5 246,96 €	0,00 €	5 246,96 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chap 67) :

Les charges exceptionnelles concernent les dépenses de pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais.

Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par les prestataires du marché de travaux. **8K€** sont prévus pour 2022.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap 68) :

Des dotations aux amortissements, au titre du contrat IRU Avenant 36, Droits d'Usage ENEDIS/AODE seront budgétés ainsi que toutes les opérations de travaux complémentaires (extension de réseaux, création de génie civil supplémentaire, déplacement d'ouvrage...) terminées en 2021. Une enveloppe de **270K€** est réservée à cet effet.

VIREMENT A LA SECTION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chap 023) :

Le montant prévisionnel des recettes attendu est supérieur à celui des dépenses, il est proposé de basculer cet excédent de fonctionnement en recettes d'investissement soit

un virement estimatif, hors report de l'exercice 2021, d'environ **6,7M€**.

Ce montant sera précisé au moment du vote du budget après affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel :

FONCTIONNEMENT						
RECETTES REELLES						
	BP 2021	BP 2020	% évol BP 2021/2020	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté)	370 927,34 €	63 735,00 €	482%			0,00 €
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	750 000 €	200	374900%			7 515,53 €
74 (dotations, subventions, participations)	0 €	77 375 €	-100%	77 375,01 €	71 988,50 €	
75 (autres produits de gestion courante)	2 300 781 €	13 890 €	16464%	304 525,03 €	926,24 €	
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €				
77 (Produits exceptionnels)	3 000 €	0 €		0,00 €		
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 424 708 €	165 200 €	2107%	381 900,04 €	72 914,74 €	7 515,53 €
RECETTES D'ORDRE						
042 (transfert entre sections-subv équipement)	1 060 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 060 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 425 768 €	165 200 €	2107%	381 900,04 €	72 914,74 €	7 515,53 €

S'agissant des recettes de fonctionnement en 2022, elles seront composées :

-des recettes versées par la **SPL NATHD** (chap 75) conformément au plan d'affaire actualisé de la SPL généré en **avril 2021** :

- Redevance fixe R1, évalués à **103,5K€** (versés en juin 2022 au titre de l'année 2021)
- Redevance co-financement Rd2, évalués à **6,8M€** (versés en novembre 2022 au titre de l'année 2022. La SPL doit proposer à un prochain Conseil d'Administration un versement supplémentaire en juin 2022 pour permettre au Syndicat, pour des raisons de trésorerie, de bénéficier de 2 versements dans la même année)
- Redevance variable R3, évaluée à **31K€** (versée en juin 2022 au titre de l'année 2021)

Soit un total 2022 de recettes prévisionnelles SPL de 6,938M€ (2021 = 3,03M€).

Il faut préciser qu'un nouveau modèle de plan d'affaire est en cours d'élaboration par la SPL et sera intégré au moment du vote du budget 2022.

-le reliquat restant à percevoir en 2022 sur les remboursements par **ORANGE** des appuis aériens remplacés (**Annexe C9**, chap 70)). Un montant prévisionnel d'environ **500K€** est prévu à cet effet.

Ces 2 recettes permettent de compenser les dépenses **sans appel à contribution des membres** et de reverser l'excédent en section d'investissement comme précisé plus haut (chap 023).

Il y a, par ailleurs, par effet de neutralisation avec les dépenses, **les remboursements** effectués par le prestataire du marché du travaux **des pénalités** (chap 77) facturées par Orange à Dorsal pour retard de commande. **8K€** sont prévues pour 2022.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chap 042, compte 777 : « Quote-part de subventions virée au compte résultat »)

Ce chapitre correspond aux amortissements des subventions d'investissement, hors conventions FttH jalon 1. En 2022, ils sont estimés à **1K€**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT						
DEPENSES REELLES						
	BP 2021	BP 2020	% évol BP 2021/2020	CA 2020	CA 2019	CA 2018
20 (Immobilisations incorporelles)	81 500 €	1 766 500 €	-95%	1 727 955,40 €	1 742 089,56 €	1 723 000,00 €
204 (subventions d'équipements versées)	0 €					
21 (Immobilisations corporelles)	0 €					
23 (Immobilisations en cours)	41 816 693 €	25 904 119 €	61%	9 303 027,71 €	2 387 586,60 €	895 384,41 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €				1 167 040,00 €	
16 (Emprunts et dettes assimilées)	0 €	0 €		0,00 €	2 142 557,00 €	
26 (Participations et créances rattachées)	0 €					
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	41 898 193 €	27 670 619 €	51%	11 030 983,11 €	7 439 273,16 €	2 618 384,41 €
DEPENSES D'ORDRE						
040 (Transfert entre sections)	1 060 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	430 000 €	772 000 €	-44%	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	431 060 €	772 000 €	-44%	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42 329 253 €	28 442 619 €	49%	11 063 637,93 €	7 439 273,16 €	2 618 384,41 €



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chap 20) :

Seront inscrits :

- Les dépenses liées aux frais de parution/insertion dans la presse spécialisée au titre des appels à concurrence des marchés annexes (CSPS, Amiante, AMO technique) au marché de travaux jalon 2. Une enveloppe de **1,5K€** est réservée.
- les dépenses liées au **droit d'Usage** ENEDIS et AODE restant à payer en 2022 soit une enveloppe prévisionnelle de **370K€**.

IMMOBILISATIONS EN COURS (chap 23) :

Sont inscrits, en 2022, dans ce chapitre, les dépenses prévisionnelles sur :

- le reste à payer sur le **jalon 1, 3,1M€**
- l'avancement du déploiement **jalon 2** pour un montant de **17,5M€**
- les opérations connexes liées aux 2 marchés de travaux en cours (AMO technique, marchés CSPS et amiante, Etudes ORANGE/ENEDIS/SNCF) pour un montant total de **299,5K€**.
- les raccordements pour un montant estimé SPL à **3,7M€**
- les prestations de travaux complémentaires :
 - o Marché AXIONE TIM (extension de réseaux, création de génie civil supplémentaire, déplacement d'ouvrage...) en cours, **200K€**
 - o Marché de travaux pour la mise en œuvre d'enfouissements de tronçons à lancer prochainement (cf présent rapport n°4), **200K€**. Cette enveloppe n'est, à ce stade, pas encore suffisamment évaluée et sera précisée au moment du vote du budget.

Montant estimé total sur le chapitre 23 = **25,017M€**

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chap 16) :

Est concerné dans ce chapitre, le **remboursement** d'une partie de la convention « **avance FSN** » contractualisée avec le Département de la Haute-Vienne. L'enveloppe prévisionnelle est fixée, à ce stade, à **9,5M€**.

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40) :

Sont concernés :

- **CHAP 40** : les amortissements des subventions d'équipement (articles 139). **1K€** sont ainsi prévus sur ce chapitre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

INVESTISSEMENT						
RECETTES REELLES						
	BP 2021	BP 2020	% évol BP 2021/2020	CA 2020	CA 2019	CA 2018
001 (résultat reporté)	8 504 695,61 €	9 957 718,76 €	-15%			0,00 €
13 (subvention d'investissement)	11 282 790 €	3 812 900 €	196%	5 218 309,96 €	5 541 662,83 €	3 376 850,50 €
16873 (Avances Remb) CD 87)	19 000 000 €	13 900 000 €	37%	4 359 650,00 €		2 000 000,00 €
168758 (Avances Remb) EPCI 87)	0 €	0 €			6 954 306,00 €	2 142 557,00 €
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	38 787 486 €	27 670 619 €	40%	9 577 959,96 €	12 495 968,83 €	7 519 407,50 €

RECETTES D'ORDRE						
040 (Transfert entre sections)	2 747 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	430 000 €	772 000 €	-44%	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	3 109 021 €					
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 541 768 €	772 000 €	359%	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL REÇU EN PREFECTURE	42 329 253 €	28 442 619 €	49%	9 610 614,78 €	12 495 968,83 €	7 519 407,50 €
---------------------------------	---------------------	---------------------	------------	-----------------------	------------------------	-----------------------

Le 03/12/2021

Application agréée E-legalite.com

N°804-21

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (chap 13) :

Seront comptabilisés dans ce chapitre, dans la continuité des conventions signées :

- **Région Nouvelle Aquitaine** :
 - la demande de 5% de solde à hauteur de **586K€** (clé de répartition BA 87 = 18,69%) au titre de la convention jalon 1
 - **2,5M€** au titre de la convention jalon 2.
- un 3^{ème} acompte **FEDER** à hauteur de **1,5M€**
- 2 versements **FSN** évalués au total à **6,210M€**
- le solde collectivités sur les prestations complémentaires pour un montant total de **95,5K€**

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 13, **10,9M€**.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chap 16) :

Sont comptabilisés dans ce chapitre, dans la continuité des conventions avec le **Conseil Départemental de la Haute-Vienne** :

- le dernier versement de la convention d'avance remboursable « avance sur recettes SPL » à hauteur de **6,5M€**,
- un troisième versement de la convention « avance sur recettes FSN » à hauteur de **3,2M€**.

Au total, il est proposé d'inscrire sur ce chapitre 16, **9,7M€**.

OPERATIONS D'ORDRE (chap 40).

Concernent des régularisations comptables sur les dotations aux amortissements (articles 281) soit un montant de **270K€**.

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chap 021) :

L'excédent de fonctionnement de **6,8M€** indiqué plus haut est viré en recettes d'investissement sur le chapitre **021**

.....
Attention ! un certain nombre d'enveloppes budgétaires risque d'évoluer entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget (affectation des résultats d'exercice, meilleure évaluation des montants de certaines dépenses et recettes)

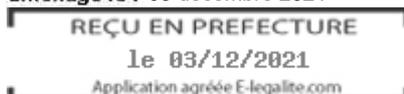
.....
Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical :

- **prennent acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 sur le budget principal et les budgets annexes de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne,**
- **autorisent le Président à préparer les Budgets 2022 selon les orientations prises en séance.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 03 décembre 2021



N°804-22